

## **DEMANDE D'ACCEPTATION 2026**

#### Association des Artistes en Normandie

Déclarée le 27 mai 1926 sous le n° W142000826 - Siret 492566245 00022 Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901-décret du 16 aout 1901

Vous souhaitez participer aux expositions organisées en 2026 par l'association en devenant membre des Artistes en Normandie et en adhérant à l'association pour l'année 2026.

Les statuts stipulent que les personnes désirant adhérer à l'association doivent en faire la demande écrite. Le processus d'acceptation puis d'adhésion et ensuite de participations aux expositions des AeN est résumé dans le synoptique ci-dessous.

# Processus pour devenir « membre artiste » et exposer avec les Artistes en Normandie



- 1- Faire une demande d'acceptation : remplir l'imprimé joint au document de demande d'acceptation.
  - Le demande d'acceptation est instruite par le Bureau assisté des conseillers artistiques. Le Bureau peut alors déclarer l'acceptation ou le refus d'acceptation sur la base du dossier transmis.
  - Si le Bureau n'est pas en mesure de statuer pour diverses raisons, l'artiste demandeur de l'acceptation aura à présenter son travail au Comité Directeur (une quinzaine de membres) ou au jury du salon annuel (une dizaine de membres dont des personnes externes à l'association) qui prononceront ou non l'acceptation.



2- Après acceptation formulée par le Bureau de l'association, l'artiste demandeur rempli une demande d'adhésion annuelle et règle le montant de sa cotisation annuelle.



3- Après adhésion annuelle, chaque artiste peut s'inscrire aux différentes expositions de l'association mais pour garantir la qualité collective des expositions, un jury sélectionne les œuvres qui seront exposées (Salon annuel de Caen et Bayeux) ou les artistes exposants pour Avranches. Un règlement est émis pour chaque exposition.

<sup>\*</sup>Un artiste membre des AeN ayant suspendu son adhésion aux AeN pendant moins de 3 ans peut de nouveau adhérer sans refaire une demande d'acceptation.

L'acceptation comme membre des AeN vous permet :

- d'être présent dans le site internet AeN artistes-en-normandie.fr (180 000 vues) avec votre biographie, vos actualités, une galerie virtuelle de vos œuvres et un lien avec votre site personnel si vous en possédez un.
- de poser votre candidature aux différentes expositions collectives organisées par les AeN dans le respect des règlements spécifiques : salon annuel à Caen en avril (4000 visiteurs en moyenne), biennales à Bayeux et à Avranches.

<u>Pour chaque exposition</u>, la sélection des œuvres exposées est ensuite assurée par un jury spécifique sur la base des propositions d'œuvres par les artistes.

Cette disposition peut surprendre après l'étape d'acceptation mais nous souhaitons que les œuvres exposées soient sans cesse renouvelées et nous pouvons également vérifier le maintien du niveau de la qualité artistique de chaque artiste.

La qualité d'une exposition collective impose de s'assurer que toutes les œuvres exposées sont conformes au standard qualitatif que nous avons fixé.

**Pour information, la cotisation annuelle est de** 30 € avec une galerie virtuelle comprenant 18 œuvres dans le site AeN.

A ce stade de votre demande, vous n'avez pas à envoyer de chèque. Celui-ci sera à envoyer lorsque votre acceptation aura été prononcée et nous vous communiquerons alors les instructions adéquates.

Nous vous remercions de compléter le bulletin réponse joint et le bulletin d'accompagnement pour les œuvres et de les envoyer avec votre dossier complet au secrétariat par voie informatique à l'adresse mail nourrycadieu@hotmail.fr

#### Pour info:

Secrétariat de l'association des Artistes en Normandie - Mme Amélia CADIEU 107 Rue Gambetta – 14150 OUISTREHAM 02 31 37 82 93 – 06 44 77 53 67 –

Président des AeN: Jean-Louis Desvaux - 06 85 43 71 58 contactsaen@gmail.com

Année de naissance :					
lisés dans les catalogues, le site et sur la carte					
TEL Portable :					
Signature :					

Veuillez transmettre un CV artistique (formations, techniques utilisées, expositions, salons, prix obtenus et toutes les informations que vous jugerez utiles pour expliquer votre démarche et votre univers) ainsi qu'un dossier photographique informatique (veillez à limiter la taille de vos photographies à 1 Mo) de 6 de vos différentes œuvres dont des œuvres récentes comme si vous proposiez de participer à l'une de nos expositions comme indiqué dans le bulletin d'accompagnement ci-dessous de la présente demande d'acceptation.

Votre dossier est à transmettre à l'adresse de messagerie de Mme Amélia Cadieu : nourrycadieu@hotmail.fr

Tél: 06 44 77 53 67

#### ASSOCIATION DES ARTISTES EN NORMANDIE



Déclarée le 27 mai 1926 sous le n°W 14000826 - Siret 492566245 00022 Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 - Décret du 16 août 1902

### BULLETIN D'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE D'ACCEPTATION

Nom: Prénom:			Nom d'artiste pour le si différent du nom usuel >>>				
RAPPEL: pour le choix de vos œuvres lors de la demande d'acceptation, retenez des oeuvres que vous pourriez proposer pour une de nos prochaines expositions.							
Intitulé de l'œı	uvre	Technique		Dimensions		Prix €	
A							
В	-	Pad					
С							
D							
E							
F							
Envoyer 1 photo numérique Jpeg de bonne qualité mais < 1Mo par œuvre correspondant aux œuvres inscrites ci-dessus (PDF interdit)							

Vos photographies + ce bulletin scanné sont à transmettre par mail à nourrycadieu@hotmail.fr

Impérativement nommer les photographies suivant les indications formulées dans le tableau jaune : ordre A, B, C ....,titre,technique, dimensions en cm, prix en € .